

**Veille du MEDI
sur la distribution
d'assurance et d'épargne**

Veille du MEDI

- Le **MEDI** conduit, depuis plus d'une dizaine d'années une veille réglementaire et jurisprudentielle sur les questions qui ressortent de ses domaines de compétences c'est-à-dire les activités de *distribution d'assurance et d'épargne* telle que concernée par la DDA, MIFID II. Cette veille s'étend à la réglementation prudentielle ainsi qu'aux données économiques et juridiques qui ont une incidence sur ces aspects ;
- Ces informations sont restituées, sous forme de brèves, de courtes notes d'interprétation ou d'attention et de vigilance ;
- Elles sont destinées à un lectorat averti qui souhaite être alerté, mais a la capacité d'en évaluer l'importance ;
- En particulier, les acteurs de terrain qui souhaitent une information synthétique prise au plus près des sources ;
- Ces données alimentent des séminaires ponctuels qui analysent les évolutions constatées, décrivent ou précisent les interprétations utiles et aident à leur mise en évidence stratégique.

Le périmètre de la veille

- Le périmètre de la veille couvre l'ensemble des activités de distribution de l'assurance et de l'épargne* ainsi que la réglementation prudentielle avec une attention particulière sur :
 - ◆ Les réglementations nationales prises en transposition des directives
 - ◆ Les règlements délégués d'application directe en droit national
 - ◆ Les informations, analyses et préconisations du régulateur européen (EIOPA et ESMA)
 - ◆ Les travaux et l'élaboration de la doctrine de l'ACPR et de l'AMF ;
 - ◆ Le règlement sur la protection des données personnelles (RGPD) ;
 - ◆ Les dispositions qui s'imposent aux distributeurs de l'assurance et de l'épargne dans leurs activités professionnelles (LCB-FT, Droit de la concurrence...) ;
 - ◆ Les sanctions prononcées par les autorités réglementaires ;
 - ◆ La jurisprudence correspondante ;
 - ◆ Les études publiques utiles à la gestion des risques des entreprises d'assurance ;
 - ◆ Les données économiques pertinentes.

**au sens des directives DDA & MIFID II*

Les sources suivies

Les principales sources suivies par le **MEDI** :

- Au niveau de l'Union européenne :
 - ◆ Parlement européen
 - ◆ Commission européenne, EIOPA, ESMA, CEPD...
 - ◆ Juridictions européennes (CJUE, CEDH)
 - ◆ Les représentations professionnelles, Insurance Europe, BIPAR

- En France
 - ◆ ACPR, AMF, Autorité de la concurrence, CCSF, CNIL, ...
 - ◆ Représentations professionnelles nationales
 - ◆ Services publics d'accès au droit et à l'information
 - ◆ Cour de cassation, Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel, tribunaux...
 - ◆ Publications juridiques

- Presse économique et professionnelle, médias et blogs spécialisés, y compris étrangers

- Communications (publiques) d'entreprises ou d'associations non gouvernementales : Institut des Actuaire, The CRO Forum, Baromètre des risques d'Allianz, études économiques Coface ...

- Ponctuellement, les informations du spectre de la veille en provenance du réseau du **MEDI** : Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas

Les livrables

- Les infos sont mises à disposition sous une forme numérisée, chaque vendredi sur généralement 44 semaines (hors les fêtes de fin d'année et de mi-juillet à fin août)
- Elles seront adressées automatiquement aux abonnés
- Le nombre et la nature des informations dépendent de l'actualité, généralement elles sont une quinzaine par semaine
- Mise en relation sur demande avec des avocats et des experts spécialisés
- Accès à la base documentaire du **MEDI** sous la forme de questions-réponses

Equipe principale

- La veille et les séminaires sont produits et animés par :



Anne d'ANDIRAN
juriste



Henri DEBRUYNE
prospectiviste



Romaric CHALENDARD
actuaire

Quelques unes de nos références

Le **MEDI** s'est forgé une compétence reconnue sur les problématiques liées au développement des activités de distribution d'assurance et d'épargne ainsi que celles qui influent sur leur fonctionnement et leur évolution.

Sa connaissance fine des comportements des « distributeurs » lui confère une crédibilité élevée.

Voici quelques uns des clients pour lesquels le **MEDI** est intervenu sur ces questions.



Qu'est-ce que le MEDI ?

Un observatoire des évolutions des systèmes de distribution de l'assurance et de l'épargne :

- Evolutions des parts de marché,
- Analyse des comportements des distributeurs,
- Compréhension de leurs modèles économiques,
- Mesure de leur efficacité à travers l'impact de leurs activités dans les résultats des compagnies.

Son projet :

- Comprendre ce qui se passe sur les marchés ;
- Anticiper les tendances sociétales et détecter les signaux annonciateurs de mouvements ;
- Analyser les impacts du fonctionnement et/ou du management des réseaux dans le compte d'exploitation des compagnies ;
- Mettre en évidence les données de la performance économique,
- Dégager les clés de succès ou les facteurs d'insuccès ;
- Souligner les meilleures pratiques ;
- Analyser les impacts opérationnels des évolutions réglementaires sur la distribution de l'assurance ;
- Accompagner les phases d'implémentation pour faire de ces contraintes des opportunités.

Ses outils :

- Sa base de données :
 - ◆ Quantitative alimentée par les données des comptes des entreprises d'assurances et des organismes officiels ;
 - ◆ Qualitative (indicateurs de performances) appuyée sur les enquêtes et les travaux du **MEDI**
- Des méthodes d'analyse :
 - ◆ Structures de portefeuille de contrats et de clients (potentiels et performances),
 - ◆ Analyse des comportements des distributeurs ;
 - ◆ Mesures de l'efficacité des systèmes de distribution ;
 - ◆ Comparaisons (benchmark).

Anne d'ANDIRAN

- Anne d'ANDIRAN est juriste
- Elle est diplômée de l'Université de droit de Lyon III, titulaire de :
 - ◆ DEA de Droit privé
 - ◆ DESS de Droit Européen

- **A partir de 2018 – MEDI - PARIS**

Veille réglementaire

Rédaction de notes d'analyses et de contenus newsletter

Accompagnement de projets conformité

- **1981-2017 - CFDP ASSURANCES – LYON / PARIS**

Déléguée régionale puis chargée de clientèle Grands Comptes.

Responsable juridique à partir de 2007 :

Veille réglementaire et déclinaison opérationnelle.

Membre du Comité produits (élaboration, validation et actualisation des Conditions générales et autres documents notamment IPID).

Elaboration et validation des conventions de courtage.

Ecriture et communication des politiques produit et distribution.

Formations juridiques internes (DDA) dont co-écriture avec H. DEBRUYNE du livret pédagogique « LA DDA ET VOUS » en 2015.

Accompagnement des évolutions informatiques Métier.

Représentation de la compagnie auprès des instances professionnelles (FFA – GSPJ – RIAD – MEDIATION ASSURANCE – ORIAS).





Henri DEBRUYNE

- **Henri DEBRUYNE** est un spécialiste de la distribution de l'assurance et de l'épargne.
- Depuis 2010 il préside le **MEDI**. Un *think tank* spécialisé sur les problématiques liées aux systèmes de distribution en Europe, dont les partenaires sont issus des principaux marchés européens (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie).
- Il a dirigé le Centre d'Analyse et de prospective de l'Assurance (CAPA Conseil) de 1997 à 2009.
- Il fut Délégué-Général de la Fédération Nationale des Agents Généraux d'assurances (FNSAGA) de 1984 à 1995.
- Il a été agent général d'assurances et courtier de 1975 à 1984 puis agent associé de 1984 à 1996.
- Il est diplômé du Centre des Hautes Etudes de l'Assurance (CHEA).

- De 1997 à 2009 il a conduit de nombreux travaux sur la compréhension des consommateurs et l'interrelation des commerciaux avec les clients. Il a dirigé une équipe pluridisciplinaire (trente personnes) qui a conçu et mise en œuvre des méthodes d'analyse de l'impact des politiques de distribution sur la performance des portefeuilles de contrats et de clients : **Observatoire de la consommation de l'assurance** (satisfactions, insatisfactions) **Observatoire de la distribution de l'assurance Animation et fonctionnement des réseaux de distribution** Optimisation de la **performance des portefeuilles** par le multi-équipement et la fidélisation des clients.
- Ce qui l'a conduit à accompagner les dirigeants de l'assurance et de l'épargne dans leurs réflexions stratégiques sur les politiques de développement et leurs mutations. Ces missions se sont déroulées tant en France (AXA, AGF, Fortis, Gan Eurocourtage, Generali, MAAF, MATMUT, MAIF, la FNMF, par exemple) que dans divers pays d'Europe (Allianz SE, en Allemagne - Fortis Belgium, AG 1824, en Belgique - Allianz Italia - Mapfre et Winterthur en Espagne, le Foyer au Luxembourg, notamment).
- Il conduit des missions d'adaptation des réseaux de distribution (Inter-médiés, de MSI, de Mutuelles du code de la mutualité) dans le domaine de l'assurance vie et non vie et spécifiquement de prévoyance.
- Avec le **MEDI**, il suit les impacts opérationnels des évolutions jurisprudentielles et réglementaires sur les pratiques commerciales (Solvabilité 2, MIF2, DDA, PRIP'S).
- Il est l'auteur de nombreux articles dans la presse professionnelle.

Romaric CHALENDARD

- **Romaric CHALENDARD** est un expert de l'analyse financière et actuarielle des organismes d'assurance.
- Il a fondé la start-up à mission **Castom** en juillet 2019 afin de permettre à tous d'être informé sur la solidité financière des assureurs.
- Il est chargé d'enseignement à l'ISFA (école d'actuariat) depuis 2017 : il y dispense des cours de comptabilité des assurances (master actuariat).
- Il est aussi administrateur d'une association d'assurés (Alptis entreprise).
- Depuis les années 2010, il a conseillé de nombreux organismes d'assurance sur Solvabilité en qualité d'actuaire au sein des cabinets Actuelia et Actélior.
- Il a aussi mené des études actuarielles en santé et prévoyance pour le compte d'un courtier spécialisé (April).
- Il est diplômé de l'ISFA et de l'IHEPS.



- Il a accompagné les organismes d'assurance dans la mise en œuvre de **Solvabilité II**. Ses domaines d'intervention ont porté sur l'ensemble des trois piliers (SCR, Best Estimate, ratio de solvabilité, ORSA, politiques écrites, fonctions clés, rapports narratifs RSR et SFCR, audits ...) de cette directive auprès d'assureurs santé, vie et non vie lui permettant d'acquérir une vision **transverse** des métiers d'assureur.
- Il a également réalisé des missions de **conseil stratégique** (définition de KRI, *joint venture*, rapprochements, due diligence, politique d'allocation d'actifs stratégiques, cartographie des risques, business plan ...) auprès d'assureurs leaders dans leurs secteurs.
- Il est aussi spécialiste en tarification de produits d'assurance et provisionnement.
- Il a animé de nombreuses **formations** sur Solvabilité II, le provisionnement et la tarification à destination d'opérationnels, de managers et principalement d'administrateurs d'organismes d'assurance.
- Il est depuis longtemps investi dans la vie de la cité à travers ses contributions bénévoles à plusieurs associations. Membre du *Think Tank* d'économistes BSI Economics, il a par exemple participé activement à la rédaction d'un rapport sur la transition écologique soutenu devant l'Assemblée Nationale. Il est aussi très actif au sein de l'**Institut des Actuaires** : il est en particulier membre des commissions Solvabilité II, Finance et gestion d'actifs.
- Il est l'auteur de nombreux articles en lien avec l'assurance et/ou la finance.

Abonnement

Mme M. Nom : Prénom :
Ligne directe : **Courriel** :
 Fonction :
 Direction générale Marketing Commercial
 Développement Formation Documentation
 Autre (préciser) :
Société :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
Ligne standard :
Groupe d'appartenance :
Adresse de facturation : (si différente)

V/N° TVA (obligatoire) :
 Souhaite commander la parution suivante :

Prestation	Nombre d'unités	Tarif
Lettres hebdomadaires	Environ 44	100,00 € HT
TVA 20%		20,00 €
Total TTC		120,00 €

Règlement :

- Joint en règlement un chèque bancaire à l'ordre du MEDI
- Effectue un virement bancaire :

Crédit Mutuel : RIB :10278 06047 00020632401 07
 IBAN : FR76 1027 8060 4700 0206 3240 107
 BIC : CMCIFR2A

Date : Signature et cachet de l'entreprise :

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations qui y sont saisies soient utilisées, exploitées et traitées pour la gestion de cette lettre, dans le cadre de cette demande d'abonnement.

Pour commander merci d'adresser ce bon de commande par mail à : medi@medi-site.fr

Conditions générales d'intervention

- **EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**
- **Usage des produits MEDI** : Le client s'engage expressément à n'utiliser les publications **MEDI** que pour son usage interne. Il s'interdit expressément de les reproduire en tout ou partie en vue de les commercialiser ou de les distribuer à titre gratuit à des tiers.
- **Garantie** : **MEDI** apporte beaucoup de soins à l'élaboration de ses publications et estime que les informations qu'elles contiennent ont été obtenues de sources fiables. Cependant, compte tenu de la nature particulière des publications, **MEDI** décline expressément toute garantie expresse ou tacite, légale ou conventionnelle, y compris, à titre d'exemple, les garanties de qualité marchande et d'aptitude pour un usage particulier, et les garanties concernant l'exactitude, la fiabilité, l'actualité ou l'exhaustivité des informations fournies dans le cadre des publications. L'ensemble de celles-ci sont à jour à la date de leur publication et **MEDI** n'est pas tenu d'informer le client de toute modification ultérieure.
- **Paiement** : Les publications doivent être réglées à réception de la facture, sauf conditions particulières convenues avec les clients et mentionnées sur nos factures.
- **Prix et intérêts de retard** : En cas de retard de paiement, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.
- **Clause pénale et clause de déchéance du terme** : Le défaut de paiement de nos factures à l'échéance prévue entraînera la perception d'une pénalité de 15% calculée sur le montant des sommes dues avec un minimum de 200 € à titre de dommages et intérêts et de la clause pénale.
- Les abonnements veille sont conclus pour une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation au moins 2 mois avant l'échéance.
- **Réserve de propriété** : De convention expresse, les produits **MEDI** livrés demeurent la propriété exclusive de notre société jusqu'à leur complet paiement, tant en principal, accessoire que, le cas échéant, en intérêt et ce, conformément à loi n° 80-335 du 12 mai 1980 et à celle du 25 janvier 1985.
- **Tribunal compétent** : Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties, seul sera compétent le tribunal de Commerce de Paris.